

SESSION DU 19 OCTOBRE 2023

VCEU du groupe L'écologie ensemble relatif aux territoires zéro chômeur de longue durée

Exposé des motifs :

Le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a été lancé en 2016 par une loi autorisant son expérimentation dans 10 territoires pilotes. Depuis, 58 territoires sont habilités dans toute la France et 98 autres territoires sont au stade de l'émergence de leur projet. En Pays de la Loire, ce sont 4 territoires habilités (Pontchâteau, Saumur, Laval Saint-Nicolas, Montreuil-Bellay) et 9 projets validés par le conseil d'administration de l'association TZCLD sont « émergents » (Laval, La Flèche, Loireauxence, Saint-Nazaire, Plessé, Rezé, et trois projets sur le territoire nantais).

Depuis sa création, le dispositif a démontré son utilité et la possibilité à l'échelle de petits territoires de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des territoires.

Concrètement, il a permis l'embauche en tout de près de 3037 personnes éloignées de l'emploi au sein d'entreprises à but d'emploi spécialement créées. Ce modèle inspire puisque des délégations étrangères sont venues en France découvrir le dispositif et penser sa duplication dans leur pays.

Pour les personnes éloignées de l'emploi, signer un contrat de travail à durée indéterminée et retrouver un emploi avec du sens permet souvent de rompre l'isolement social.

Pourtant, l'association portant le projet TZCLD a tiré la sonnette d'alarme. Par arrêté du 31 juillet 2023, le Gouvernement a baissé son soutien financier au dispositif, en réduisant la participation de l'Etat au financement des emplois salariés. De plus, les moyens financiers prévus dans le cadre du projet de loi de finances 2024 « sont notoirement insuffisants et reviennent à geler l'expérimentation ». Il manquerait 20M€ à l'enveloppe 2024 et sans hausse du budget, aucune embauche supplémentaire ne serait possible dans les territoires habilités et aucun nouveau territoire ne pourrait être habilité.

Freiner aujourd'hui le développement des Territoires zéro chômeur de longue durée serait un mauvais signal pour toutes les collectivités locales et associations des Pays de la Loire et en France engagées dans la démarche, ou qui souhaitent s'y engager.

Le Conseil régional, réuni en session plénière le jeudi 19 octobre 2023 :

- affirme son soutien au dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée » et aux collectivités locales et associations des Pays de la Loire candidates à l'expérimentation ou déjà intégrées dans le dispositif.

- demande au Gouvernement de revoir sa position dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2024 et d'allouer les moyens nécessaires au déploiement du dispositif de manière pérenne.



Mélanie Cosnier, conseillère régionale



Sabine Lalande, conseillère régionale